Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX204 · ANNEXES DÉDIÉES

Moïse, médiateur et intercesseur : la cessation de la septième plaie et sa portée théologique

Moïse occupe une place centrale dans la confrontation entre l'Éternel et Pharaon. Il n'agit pas de sa propre initiative. Il reçoit les instructions divines et…

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	PUBLIÉE
35 min	**36**	**10**	**09/11/2026**

MISE À JOUR
09/11/2026

SOURCE
https://schilo.org/anx204-moise-mediateur-et-intercesseur-la-cessation-de-la-septieme-plaie-et-sa-portee-theologique/
EXPORTÉE LE
09/11/2026
DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

1. Le rôle de Moïse dans le récit des plaies 2
2. L’annonce de la septième plaie 3
3. Moïse et le déclenchement de la tempête 3
4. La demande d’intercession de Pharaon 4
5. La réponse de Moïse 4
6. La lucidité de Moïse concernant Pharaon 5
7. Le geste des mains levées 5
8. La sortie de la ville 6
9. La cessation immédiate du jugement 6
10. Les précédentes intercessions de Moïse 7
11. Tableau comparatif des intercessions pendant les plaies 8
12. Moïse comme intercesseur après la sortie d’Égypte 8
13. L’intercession et la miséricorde divine 9
14. Les limites de l’intercession humaine 9
15. Moïse comme figure annonçant un médiateur supérieur 10
16. Jésus-Christ, médiateur de la nouvelle alliance 10
17. La différence entre la cessation d’un jugement et le salut définitif 11
18. Tableau comparatif : Moïse et Jésus-Christ 12
19. Les enseignements spirituels de l’intercession de Moïse 12
20. Synthèse générale 13
Lexique 14

1. Le rôle de Moïse dans le récit des plaies

Moïse occupe une place centrale dans la confrontation entre l’Éternel et Pharaon.

Il n’agit pas de sa propre initiative.

Il reçoit les instructions divines et les transmet au souverain égyptien.

Exode 3.7-10 rapporte son appel auprès du buisson ardent.

Dieu lui révèle qu’il a vu la souffrance de son peuple et qu’il a décidé de le délivrer.

Moïse reçoit alors la mission de se présenter devant Pharaon.

Cependant, il exprime plusieurs objections concernant ses capacités personnelles.

Exode 4.10-16 rapporte notamment ses difficultés à parler et la désignation d’Aaron pour l’assister.

Le ministère de Moïse repose donc sur une vocation divine et non sur une autorité qu’il se serait

attribuée.

Cette distinction demeure essentielle pendant les plaies.

Moïse annonce les jugements, mais Dieu en est l'auteur.

Il étend son bâton ou ses mains selon les instructions reçues, mais la puissance appartient à l'Éternel.

La septième plaie illustre particulièrement cette relation entre la mission du serviteur et la souveraineté de Dieu.

2. L'annonce de la septième plaie

Exode 9.13 rapporte que l'Éternel ordonne à Moïse de se présenter devant Pharaon dès le matin.

Le message est explicite :

« Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve. »

Cette demande constitue le thème central de la confrontation.

Les plaies ne sont pas des manifestations de puissance dépourvues de finalité.

Elles accompagnent l'exigence divine de libérer Israël.

Moïse intervient comme porte-parole de cette volonté.

Il annonce également la gravité du jugement à venir.

Exode 9.18 précise que la grêle tombera le lendemain, à la même heure.

Le prophète transmet donc un avertissement précis.

Cette annonce révèle la fonction de médiation de Moïse.

Il communique à Pharaon une parole qu'il a reçue de Dieu.

Le souverain est ainsi placé devant une responsabilité claire.

Il peut écouter l'avertissement ou persister dans son refus.

3. Moïse et le déclenchement de la tempête

Exode 9.22 rapporte l'ordre donné par l'Éternel :

« Étends ta main vers le ciel. »

Moïse obéit.

Exode 9.23 précise qu'il étend son bâton vers le ciel.

L'Éternel fait alors retentir les tonnerres et tomber la grêle.

Le texte distingue soigneusement l'action de Moïse et celle de Dieu.

Moïse accomplit le geste ordonné.

L’Éternel produit le jugement.

Cette distinction empêche d’attribuer au prophète une puissance autonome.

Le bâton ne constitue pas un objet magique possédant en lui-même la capacité de provoquer la tempête.

Il accompagne l’obéissance du serviteur à la parole divine.

Le récit présente donc une intervention miraculeuse dont Dieu demeure l’auteur.

Moïse apparaît comme l’instrument choisi pour annoncer et accompagner cette manifestation.

4. La demande d’intercession de Pharaon

Lorsque la tempête frappe l’Égypte, Pharaon fait appeler Moïse et Aaron.

Exode 9.27-28 rapporte sa confession et sa demande.

Le souverain reconnaît avoir péché.

Il déclare que l’Éternel est juste.

Il reconnaît également la culpabilité de son peuple.

Puis il demande à Moïse de prier afin que les tonnerres et la grêle cessent.

Cette demande possède une portée théologique importante.

Pharaon reconnaît implicitement que Moïse entretient une relation particulière avec l’Éternel.

Il ne cherche pas à obtenir la cessation du jugement par ses propres moyens.

Il demande l’intervention du prophète.

Cette situation révèle les limites du pouvoir royal.

Le souverain égyptien, qui refusait de reconnaître l’autorité de l’Éternel, sollicite désormais l’intercession de son serviteur.

Cependant, cette demande ne constitue pas nécessairement une preuve de repentance véritable.

Le récit montre que Pharaon cherche principalement à obtenir la disparition du danger.

5. La réponse de Moïse

Exode 9.29 rapporte la réponse de Moïse :

« Quand je sortirai de la ville, je lèverai mes mains vers l’Éternel, les tonnerres cesseront et il n’y aura plus de grêle, afin que tu saches que la terre est à l’Éternel. »

Cette déclaration présente plusieurs éléments essentiels.

Moïse annonce d’abord son intention de sortir de la ville.

Il précise ensuite qu’il lèvera ses mains vers l’Éternel.

Il annonce enfin la cessation du jugement.

Cependant, il ne présente pas cette intervention comme une démonstration de sa propre puissance.

Il en révèle la finalité.

Pharaon doit reconnaître que la terre appartient à l'Éternel.

L'intercession possède donc une dimension révélatrice.

Elle ne vise pas uniquement à mettre fin à la souffrance provoquée par la tempête.

Elle doit également conduire le souverain à reconnaître l'autorité divine.

6. La lucidité de Moïse concernant Pharaon

Moïse ajoute une déclaration particulièrement significative.

Exode 9.30 affirme :

« Mais je sais que toi et tes serviteurs, vous ne craindrez pas encore l'Éternel Dieu. »

Cette parole révèle la lucidité du prophète.

Il ne confond pas la confession de Pharaon avec une transformation véritable de son cœur.

Il sait que le souverain demeure obstiné.

Pourtant, il accepte d'intercéder.

Cette attitude mérite une attention particulière.

Moïse ne conditionne pas son intercession à une garantie de fidélité future de Pharaon.

Il agit conformément à sa mission et au dessein de Dieu.

L'intercession devient ainsi une manifestation de la patience divine.

Elle révèle que Dieu peut accorder un soulagement même lorsque celui qui le demande ne manifeste pas encore une repentance véritable.

Cependant, cette patience ne supprime pas la responsabilité du souverain.

Pharaon demeure tenu d'obéir à la parole reçue.

7. Le geste des mains levées

Exode 9.33 précise que Moïse étend ses mains vers l'Éternel.

Ce geste apparaît dans plusieurs passages bibliques associés à la prière.

Dans Exode 17.11-12, les mains levées de Moïse accompagnent l'intervention divine lors du combat contre Amalek.

Dans 1 Rois 8.22, Salomon étend ses mains vers le ciel lors de la dédicace du Temple.

Dans Psaume 28.2, le psalmiste évoque ses mains levées vers le sanctuaire.

Dans Psaume 63.5, l’élévation des mains accompagne la louange.

Dans 1 Timothée 2.8, Paul évoque également la prière avec des mains pures levées vers Dieu.

Ces passages montrent que l’élévation des mains constitue un geste biblique de prière, de supplication ou d’adoration.

Dans Exode 9, ce geste accompagne l’intercession de Moïse.

Il exprime sa dépendance envers l’Éternel.

Le texte n’attribue aucune efficacité magique au mouvement des mains.

La cessation du jugement demeure l’œuvre de Dieu.

8. La sortie de la ville

Exode 9.33 rapporte que Moïse quitte Pharaon et sort de la ville avant d’étendre ses mains vers l’Éternel.

Cette précision appartient au déroulement historique du récit.

Cependant, le texte ne fournit pas d’explication explicite concernant la raison de cette sortie.

Plusieurs interprétations peuvent être envisagées.

Elle peut correspondre à un lieu choisi pour la prière.

Elle peut également manifester la séparation entre le prophète et la cour de Pharaon.

Cependant, aucune de ces hypothèses ne peut être affirmée avec certitude.

Il serait notamment excessif de soutenir que Moïse devait nécessairement quitter la ville parce que celle-ci était religieusement impure.

Le récit ne formule pas cette explication.

L’élément central demeure que Moïse prie l’Éternel après avoir quitté Pharaon.

La tempête cesse alors conformément à sa déclaration.

9. La cessation immédiate du jugement

Exode 9.33 rapporte :

« Les tonnerres et la grêle cessèrent, et la pluie ne tomba plus sur la terre. »

Cette précision constitue l’aboutissement de l’intercession.

Le jugement annoncé avait commencé conformément à la parole divine.

Il prend maintenant fin après la prière de Moïse.

Cette correspondance possède une portée théologique importante.

Elle révèle que l’Éternel demeure souverain sur le commencement et sur la cessation de la tempête.

La grêle ne se poursuit pas indépendamment de sa volonté.

Le jugement possède des limites déterminées.

La cessation de la tempête manifeste également la fidélité de Dieu à la parole transmise par son serviteur.

Moïse avait annoncé que les tonnerres et la grêle cesseraient.

L’événement confirme cette déclaration.

Cependant, le texte ne précise pas le délai exact entre le geste de Moïse et l’arrêt complet des phénomènes atmosphériques.

Il affirme leur cessation à la suite de son intercession.

10. Les précédentes intercessions de Moïse

La septième plaie n’est pas le premier épisode dans lequel Moïse intercède pour obtenir la cessation d’un jugement.

Lors de la deuxième plaie, Pharaon demande à Moïse de prier afin que les grenouilles disparaissent.

Exode 8.8-13 rapporte cette demande et l’intervention du prophète.

Lors de la quatrième plaie, Pharaon sollicite également son intercession.

Exode 8.28-31 présente la prière de Moïse et la disparition des mouches.

La septième plaie reprend donc un schéma déjà présent.

Pharaon subit un jugement.

Il demande l’intercession de Moïse.

Le prophète prie l’Éternel.

Le jugement cesse.

Pharaon revient ensuite sur ses engagements.

Cette répétition souligne la patience divine et l’obstination du souverain.

Elle révèle également la fidélité de Moïse dans l’accomplissement de sa mission.

11. Tableau comparatif des intercessions pendant les plaies

PLAIE	RÉFÉRENCE BIBLIQUE	DEMANDE DE PHARAON	INTERVENTION DE MOÏSE	RÉSULTAT
Deuxième : grenouilles	Exode 8.8-15	Demande de prier pour leur disparition	Moïse crie à l'Éternel	Les grenouilles meurent, puis Pharaon endurcit son cœur
Quatrième : mouches	Exode 8.28-32	Demande d'intercession	Moïse prie l'Éternel	Les mouches disparaissent, puis Pharaon endurcit son cœur
Septième : grêle	Exode 9.27-35	Demande de cessation des tonnerres et de la grêle	Moïse étend ses mains vers l'Éternel	La tempête cesse, puis Pharaon endurcit son cœur
Huitième : sauterelles	Exode 10.16-20	Demande de pardon et d'intercession	Moïse prie l'Éternel	Les sauterelles sont emportées, mais Pharaon ne libère pas Israël

Ce tableau montre que l'intercession constitue un élément récurrent du récit.

Elle manifeste la relation particulière de Moïse avec l'Éternel.

Elle révèle également que la cessation d'un jugement ne produit pas nécessairement une repentance durable.

Pharaon bénéficie à plusieurs reprises d'un soulagement.

Cependant, il persiste dans son opposition.

12. Moïse comme intercesseur après la sortie d'Égypte

Le ministère d'intercession de Moïse ne se limite pas aux plaies.

Après la sortie d'Égypte, il intervient à plusieurs reprises en faveur d'Israël.

Exode 32.11-14 rapporte son intercession après l'épisode du veau d'or.

Moïse rappelle les promesses faites à Abraham, Isaac et Jacob.

Exode 32.30-32 présente également sa profonde solidarité avec le peuple coupable.

Dans Nombres 14.13-20, il intercède après la rébellion d'Israël liée au rapport des explorateurs.

Il invoque la réputation du nom de l'Éternel parmi les nations et rappelle sa miséricorde.

Dans Nombres 21.7, le peuple demande à Moïse de prier après avoir reconnu son péché.

Ces épisodes montrent que l'intercession appartient durablement au ministère du prophète.

Moïse se tient devant Dieu pour présenter les besoins et les fautes de ceux dont il a la charge.

Cependant, son rôle demeure celui d'un serviteur.

Il ne possède pas une autorité indépendante de Dieu.

Il agit dans le cadre de l'alliance et de la mission reçue.

13. L’intercession et la miséricorde divine

L’intercession biblique révèle une dimension importante de la relation entre Dieu et les hommes.

Elle manifeste la possibilité de présenter devant Dieu une demande en faveur d’autrui.

Dans Genèse 18.22-33, Abraham intercède au sujet de Sodome.

Dans 1 Samuel 7.5-9, Samuel prie pour Israël.

Dans 1 Rois 18.36-39, Élie invoque l’Éternel afin que le peuple reconnaisse sa souveraineté.

Dans Daniel 9.3-19, Daniel confesse les péchés de son peuple et implore la miséricorde divine.

Ces passages montrent que l’intercession peut accompagner des situations de jugement, de crise ou de repentance.

Elle ne constitue pas une tentative de contraindre Dieu.

Elle exprime la dépendance envers sa miséricorde et sa volonté.

Dans la septième plaie, Moïse intercède alors même qu’il sait que Pharaon demeure obstiné.

Cette situation révèle la patience de Dieu.

Cependant, elle montre également que le soulagement accordé ne supprime pas la nécessité de la repentance.

14. Les limites de l’intercession humaine

Les Écritures présentent l’intercession comme une réalité importante, mais elles soulignent également ses limites.

Moïse peut prier pour Pharaon.

Il peut annoncer la cessation du jugement.

Cependant, il ne peut produire par lui-même la repentance du souverain.

Il ne peut transformer directement son cœur.

Cette limite apparaît clairement dans Exode 9.34-35.

Après la cessation de la tempête, Pharaon reprend son opposition.

L’intercession a obtenu le soulagement demandé.

Elle n’a pas entraîné une conversion durable.

Cette distinction est fondamentale.

La prière peut être un moyen par lequel Dieu manifeste sa miséricorde.

Cependant, elle ne supprime pas la responsabilité personnelle de celui qui reçoit cette miséricorde.

Chaque être humain demeure responsable de sa réponse à la parole divine.

15. Moïse comme figure annonçant un médiateur supérieur

Le ministère de Moïse possède une importance particulière dans l'histoire biblique.

Deutéronome 18.15 annonce qu'un prophète semblable à Moïse sera suscité parmi les frères d'Israël.

Dans Actes des apôtres 3.22-23, Pierre applique cette annonce à Jésus-Christ.

Moïse constitue donc une figure importante dans la révélation progressive du ministère messianique.

Cependant, il convient de distinguer les ressemblances et les différences.

Moïse est appelé par Dieu.

Il transmet sa parole.

Il intercède en faveur d'autrui.

Il participe à la délivrance historique d'Israël.

Jésus-Christ accomplit une médiation d'une portée supérieure.

Il ne se limite pas à annoncer une délivrance politique ou nationale.

Il accomplit l'œuvre du salut par sa mort et sa résurrection.

La correspondance entre Moïse et Jésus doit donc être comprise dans le cadre de la progression de la révélation biblique.

Moïse préfigure certains aspects du ministère du Christ, sans lui être identique.

16. Jésus-Christ, médiateur de la nouvelle alliance

Le Nouveau Testament présente Jésus-Christ comme le médiateur de la nouvelle alliance.

1 Timothée 2.5 déclare :

« Car il y a un seul Dieu, et aussi un seul médiateur entre Dieu et les hommes, Jésus-Christ homme. »

Hébreux 8.6 affirme que Jésus est le médiateur d'une alliance supérieure.

Hébreux 9.15 le présente également comme le médiateur de la nouvelle alliance.

Ces passages révèlent la singularité de son ministère.

Moïse intercède en tant que serviteur de Dieu.

Jésus-Christ accomplit une médiation fondée sur son œuvre rédemptrice.

Hébreux 7.25 précise qu'il peut sauver parfaitement ceux qui s'approchent de Dieu par lui, étant toujours vivant pour intercéder en leur faveur.

Cette affirmation possède une importance particulière.

L'intercession du Christ s'inscrit dans son œuvre sacerdotale permanente.

Elle dépasse donc la médiation temporaire et historique exercée par Moïse.

La septième plaie permet d'observer un précédent biblique de l'intercession.

Le Nouveau Testament révèle ensuite son accomplissement supérieur en Jésus-Christ.

17. La différence entre la cessation d’un jugement et le salut définitif

L’intercession de Moïse met fin à la grêle.

Cependant, elle ne produit pas la délivrance définitive d’Israël.

Pharaon demeure obstiné.

D’autres jugements suivront.

Cette situation souligne le caractère limité du soulagement obtenu.

La cessation de la tempête constitue une intervention réelle de la miséricorde divine.

Cependant, elle ne règle pas définitivement le problème de la rébellion.

Dans le Nouveau Testament, l’œuvre de Jésus-Christ répond à une réalité plus profonde.

Romains 5.8-10 présente la réconciliation avec Dieu par la mort de son Fils.

Hébreux 9.11-14 souligne l’efficacité de son sacrifice.

Hébreux 10.11-14 établit la supériorité de son offrande unique.

La médiation de Moïse pendant la septième plaie possède donc une portée historique précise.

Elle révèle la possibilité de l’intercession et de la cessation d’un jugement particulier.

La médiation du Christ concerne le salut et la réconciliation avec Dieu.

Cette distinction permet de reconnaître les correspondances typologiques sans confondre les deux ministères.

18. Tableau comparatif : Moïse et Jésus-Christ

ASPECT	MOÏSE	JÉSUS-CHRIST
Appel et mission	Envoyé par l’Éternel pour délivrer Israël	Envoyé par le Père pour accomplir le salut
Référence principale	Exode 3.7-10	Jean 3.16-17
Transmission de la parole divine	Porte-parole de l’Éternel devant Pharaon	Révélation parfaite du Père
Référence	Exode 7.1-2	Jean 1.18 ; Hébreux 1.1-3
Intercession	Prie pour Pharaon et pour Israël	Intercède pour ceux qui s’approchent de Dieu par lui
Référence	Exode 9.33 ; Exode 32.11-14	Hébreux 7.25
Nature de la médiation	Ministère prophétique et médiation de l’ancienne alliance	Médiation de la nouvelle alliance
Référence	Exode 19.3-8 ; Galates 3.19	Hébreux 8.6 ; Hébreux 9.15
Délivrance	Sortie historique d’Israël hors d’Égypte	Délivrance du péché et réconciliation avec Dieu
Référence	Exode 12.31-42	Romains 5.8-10 ; Colossiens 1.13-14
Limites	Serviteur humain soumis à Dieu	Fils de Dieu et médiateur parfait
Référence	Nombres 12.7 ; Hébreux 3.5	Hébreux 3.6 ; 1 Timothée 2.5

Ce tableau met en évidence une continuité dans l’histoire du salut.

Moïse annonce, transmet et intercède.

Jésus-Christ accomplit une médiation supérieure et définitive.

Cependant, la correspondance ne signifie pas que chaque détail du ministère de Moïse possède nécessairement un accomplissement prophétique particulier.

La typologie doit demeurer fondée sur les relations établies par l’ensemble des Écritures.

19. Les enseignements spirituels de l’intercession de Moïse

L’intercession de Moïse pendant la septième plaie présente plusieurs enseignements.

Elle rappelle d’abord que la prière repose sur la dépendance envers Dieu.

Moïse ne prétend pas posséder une puissance autonome.

Il s’adresse à l’Éternel.

Elle montre ensuite que l’intercession peut être exercée en faveur de personnes qui demeurent opposées à Dieu.

Pharaon n’a pas manifesté une repentance véritable.

Pourtant, Moïse accepte de prier.

Cette attitude rejoint l’enseignement de Jésus dans Matthieu 5.44, où il appelle ses disciples à prier pour

ceux qui les persécutent.

Elle rappelle également que l’intercession ne supprime pas la responsabilité personnelle.

Pharaon bénéficie de la cessation du jugement, mais demeure responsable de son refus.

Enfin, elle manifeste la patience divine.

Dieu accorde un nouveau soulagement au souverain.

Cependant, cette patience appelle une réponse.

Elle ne constitue pas une approbation de l’endurcissement.

20. Synthèse générale

La septième plaie révèle Moïse comme un médiateur fidèle et un intercesseur obéissant.

Il annonce le jugement conformément à la parole divine.

Il accompagne son déclenchement par le geste ordonné.

Il reçoit ensuite la demande d’intercession de Pharaon.

Malgré sa connaissance de l’obstination du souverain, il accepte de prier.

La tempête cesse conformément à sa déclaration.

Cet épisode manifeste la souveraineté de l’Éternel sur le commencement et la cessation du jugement.

Il révèle également la patience divine envers un souverain qui persiste dans sa rébellion.

Cependant, l’intercession ne produit pas automatiquement une repentance véritable.

Pharaon reprend son opposition dès que le danger disparaît.

Le récit souligne ainsi la différence entre le soulagement temporaire et la transformation profonde du cœur.

Dans l’ensemble de la révélation biblique, le ministère de Moïse annonce certains aspects de la médiation accomplie par Jésus-Christ.

Moïse demeure un serviteur fidèle.

Jésus-Christ est le médiateur parfait de la nouvelle alliance.

La septième plaie constitue donc un témoignage important de la place de l’intercession dans l’histoire du salut.

Elle révèle que la puissance appartient à Dieu, que l’intercession s’exerce dans la dépendance envers lui et que sa miséricorde appelle une réponse véritable de foi et d’obéissance.

LEXIQUE

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX203 - La distinction entre l'Égypte et Goshen : protection divine, jugement et appartenance à l'alliance https://schilo.org/anx203-la-distinction-entre-legypte-et-goshen-protection-divine-jugement-et-appartenance-a-lalliance/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX205 - La septième plaie dans la progression des dix jugements d'Égypte https://schilo.org/anx205-la-septieme-plaie-dans-la-progression-des-dix-jugements-degypte/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx204-moise-mediateur-et-intercesseur-la-cessation-de-la-septieme-plaie-et-sa-portee-theologique/, exportée le 09/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.